N° 16

Alexandre Moureu
et
Mariame Biscay

21 9bre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
2/10 MES ENSUS
1F. 50c.

Le vingt un Novembre mil neuf cent dix-sept à huit heures du soir devant Nous [illegible] Henri Conseiller Municipal remplissant par délégation spéciale en l'absence du Maire et Adjoints les fonctions d'Officier de l'état civil ont comparu publiquement en la Maison Commune Alexandre Moureu cultivateur né à Mauléon le vingt trois février mil huit cent quatre vingt [illegible] demeurant à Mauléon fils majeur de feu Pierre Moureu décédé à Mauléon et de Marie Etchegorry, ménagère, consentant au mariage de son fils d'une part ; et Mariame Biscay cuisinière née à Chéraute le [illegible] novembre mil huit cent quatre vingt [illegible] demeurant à Mauléon fille majeure de feu Biscay Dominique décédé à [illegible] et de [illegible] Marie ménagère, consentant au mariage de sa fille d'autre part

Les futurs époux ont déclaré qu'un contrat de mariage a été reçu le vingt cinq du mois dernier par Me [illegible] notaire à Mauléon ; ils nous ont remis le certificat délivré par ledit notaire pour être annexé au présent acte.

Aucune opposition n'ayant été faite les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la loi que Alexandre Moureu et Mariame Biscay sont unis par le mariage. Dont acte en présence de [illegible] Marcus Jean [illegible] cultivateur, âgé de quarante cinq ans, Pierre Apparis [illegible] âgé de soixante deux ans, et [illegible], âgé de vingt deux ans [illegible] domiciliés à Mauléon

Biscay

Biscay

Moureu

COPIE CERTIFIEE CONFORME
au registre de l'état civil
de la Commune,
Mauléon-Licharre, le 05/02/12
P/Le Maire,

MAIRIE DE MAULÉON-LICHARRE
Pyrénées Atlantiques